

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 avril 2026

N° 020-2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Procurations : 2

Nombre de votants : 19

Date de la convocation

15 avril 2026,

Affichée et mise en ligne

le 15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE, VASCONI
 MMES DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui a donné pouvoir à Mr GOURNET

Mme FONTAINE qui a donné pouvoir à Mr DENIS

Secrétaire de séance : Mr GOURNET Pascal

Le procès-verbal du 14 avril 2026 est approuvé.

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DIVERS - année 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2025 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances qui s'est réunie les 25 mars et 8 avril 2026,

Après en avoir délibéré individuellement pour chacune des associations et organismes :

-DÉCIDE l'attribution des subventions accordées aux diverses associations et organismes, suivant l'état ci-dessous :

-PRÉCISE que ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget primitif 2026.

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour verser les subventions désignées ci-dessous.

CCAS	18 000€	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
CROIX ROUGE	100€	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DONNEURS DE SANG	50€	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Association sportive du collège Vallière	10€/enfant de la commune sur présentation de justificatif	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Voyage scolaire du collège Vallière	20€/enfant de la commune sur présentation de justificatif et après voyage	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
SCOUTS*	100€	POUR : 18 (19-Mr VASCONI) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
RESTOS DU CŒUR	100€	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
SECOURS CATHOLIQUE	100€	POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

* Monsieur VASCONI a été élu au conseil municipal le 30/04/2026. Monsieur VASCONI n'a ni au débat, ni au vote de la subvention sollicitées par les scouts, le nombre de votants passe de 19 à 18.

Le secrétaire de séance, Pascal GOURNET



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 30/04/2026
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 30/04/2026
de la publication le 30/04/2026
Mise en ligne sur le site internet le 30/04/2026